

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique DUP aire de grand passage La Jarne

**De :** nathalie <n.coppolani@free.fr>

**Date :** 09/03/2024 15:09

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre l'arrêté de DUP en vue de l'expropriation des parcelles agricoles pour y réaliser une aire de grand passage pour GDV pour les raisons suivantes:

- Principalement parce que l'on va gaspiller des terres agricoles pour une utilisation ponctuelle et très limitée et qui ne sert pas les habitants du territoire.
- Problèmes environnementaux liés aux déjections humaines dans la nature qui pollueront inévitablement la nappe phréatique.
- Nuisances pour l'exploitation biologique proche de l'aire de grand passage: pillage, dégradations....
- La taille démesurée de cette aire de passage dédiée, qui plus est, à des groupes religieux ce qui est en contradiction avec la loi de 1905.

Mme Coppolani